

Délibération n°240077

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE) Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 10/12/2024 Date d’Affichage : le 10/12/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 18/12/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

ACHAT D’UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AI 89

Abrogation de la délibération n°240041 du 8 juillet 2024 portant sur le même objet

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que par délibération du 8 juillet 2024 la commune s’est portée acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée AI 87, d’une superficie de 390 m², issue de la division de la parcelle initialement cadastrée AI 4 (6 484 m²), appartenant à la SCI La Pointe du Verbial, représentée par Monsieur DEBARD pour un montant de 2 690 €.

Cette acquisition devait permettre d’insérer plus aisément quelques places de stationnement le long du terrain.

Suite à l’ouverture du citystade et surtout du pumptrack, nous avons pu constater que l’espace était très attractif et que plus de personnes que nous ne pensions y accédaient en voiture.

Il est donc proposé de modifier l’implantation de la bande de terrain à acquérir auprès de Monsieur DEBARD afin d’augmenter le nombre de places de stationnement.

Monsieur DEBARD ayant acheté son terrain en 2002 au prix de 6.9 € du m², il ne souhaite pas le céder à un prix moindre.

Il vous est donc proposé une acquisition de la parcelle cadastrée AI 89 d’une superficie de 676 m² au prix de 4 665 €.

Il est précisé que les frais afférents à l’acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l’acquéreur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n°240041 du 8 juillet 2024 ;
- **ACCEPTE** l’acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 16 décembre 2024



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

PLAN DE DIVISION

PROPRIETE DE SCI LA POINTE DU VERBIAL

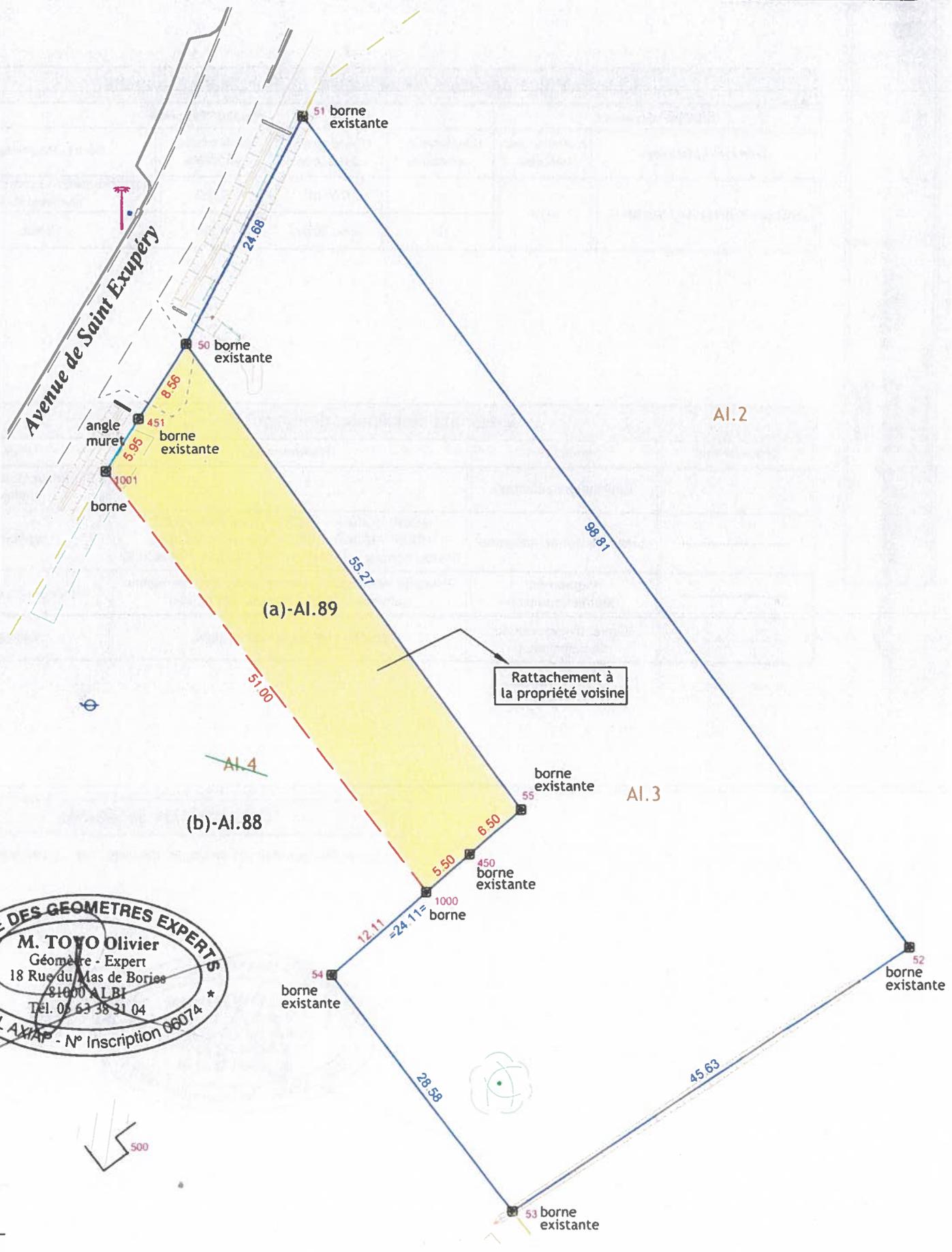
seul le plan de division joint à l'acte authentique a une valeur juridique

axiap
société agréée sur l'immobilier et l'aménagement des parcelles

18 rue du Mas de Borjes
81 000 ALBI

Olivier TOVO
Géomètre-Expert
24 Av. Saint-Exupéry
81 600 GAILLAC
Tel. 05 63 38 31 04
Email : geometre@axiap.fr

6 Av. Augustin MAILROUX
81 100 CASTRES



ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS

M. TOVO Olivier
Géomètre - Expert
18 Rue du Mas de Borjes
81000 ALBI
Tel. 05 63 38 31 04

SARL AXIAP - N° Inscription 06074

ECHELLE
1/500

dressé le 25/11/2024
N° dossier 2024.052b

=> voir la page 2/2 du PLAN DE DIVISION (fiche foncière) établie à la même date que le présent plan.

PLAN DE DIVISION (Fiche Foncière)

PROPRIETE DE SCI LA POINTE DU VERBIAL

Descriptif des parcelles : Modification du Parcellaire Cadastral

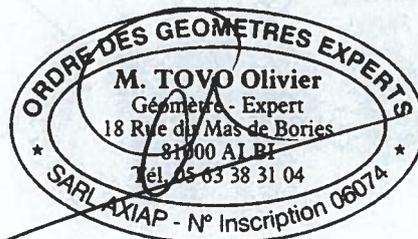
Situation Ancienne		Situation Nouvelle			
Noms Propriétaires	Numéros des parcelles	Désignation provisoire	Contenance Cadastrale	Numéros des parcelles	Noms Propriétaires
SCI LA POINTE DU VERBIAL	AI.4	a	676 m ²	AI.89	Rattachement à la propriété voisine (parcelle AI.3)
		b	58a 08ca	AI.88	Solde

Descriptif des limites de propriété

Style de trait	Signification	Référence(s)	Etat
	Application cadastrale		Figurative et sans valeur juridique
	Limite existante ancienne	PV3P - AXIAP - n°2022.125 du 19/08/2022 PV3P - AXIAP - n°2024.052 du 10/04/2024 PV de bornage - AXIAP - n°2022.125 du 19/08/2022	Appliquée
	Alignement (domaine public)	PV de la délimitation de la propriété de la personne publique n°2024.052b du 19/11/2024	En cours de validation
	Limite divisoire et/ou de délimitation	DMPC n°813U du 22/11/2024	Validée

Descriptif des servitudes

Ce plan ne fait pas état des servitudes (passage, vue...) existantes et à créer.



dressé le 25/11/2024

N° dossier 2024.052b

Les contenances (...ca) ont été calculées par digitalisation et ne sont pas réelles.
 Système de coordonnées x,y rattaché au RGF 93, Zone CC44 (via réseau TERIA).